

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_051 - RESSOURCES HUMAINES FORMATIONS DES JEUNES : ACCUEIL D'APPRENTIS

En 2021, le Conseil communautaire s'est engagé à recruter des apprentis pour soutenir la formation des jeunes sur le territoire du Grand Charolais.

Sur ces trois années, 6 jeunes du territoire ont pu se former auprès des agents de la Communauté de Communes, dans les domaines suivants : animation, communication, mobilité, tourisme et finances.

Face à la réussite de ce dispositif, la Communauté souhaite réitérer l'opération en recrutant des apprentis en septembre 2023 sur les domaines suivants :

- Éducateur de Jeunes Enfants ;
- BPJEPS Loisirs pour tous ;
- Auxiliaire de puériculture ;
- Mobilité ;
- Développement durable ;

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaires d'inscrire au budget les crédits nécessaires à leur rémunération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 11 mai 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Elisabeth PONSOT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de créer 5 postes d'apprentis,

- de rémunérer les apprentis selon les conditions législatives ou réglementaires propres à chaque situation,

- d'inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à la rémunération des apprentis et des jeunes en formation par alternance,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 57	Votants : 64

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais